

# FONCTIONNEMENT AIDES AUX COURSES

*Le CIF-SP remercie tous ses bénévoles qui œuvrent à aider les plus fragiles. Nous recevons des témoignages très encourageants et une reconnaissance de certains partenaires institutionnels.*

## S'INSCRIRE :

- Les **bénévoles** doivent s'inscrire par téléphone auprès du CIF-SP (y compris celles et ceux déjà bénévoles de l'association) et se déclarer volontaires et s'assurer qu'ils ne pensent pas être porteurs du Covid-19. *Donner ses contacts, son adresse et son périmètre d'intervention ainsi que son moyen de transport.*
- Les **bénéficiaires** doivent s'inscrire par téléphone auprès du CIF-SP (y compris celles et ceux déjà membres de l'association) et se déclarer personne vulnérable dans le besoin de recevoir une aide aux courses. Si une personne pense être porteuse saine ou avoir des symptômes du Covid-19, elle doit le déclarer absolument. Donner son adresse, son moyen de paiement, dire si ils disposent d'internet et se sentent en capacité de commander pour les drives. *Si le bénéficiaire est inscrit par un proche, à distance, les courses et moyens de paiement devront être clairement validés par le bénéficiaire.*

## EXPRIMER SA DEMANDE :

Si possible, plusieurs jours avant, contacter l'association pour exprimer sa demande. Aide aux courses ou médicaments, ou autre demande spécifique que nous étudierons. **Les courses doivent être des courses essentielles et mesurées.** Ne pas demander des courses pour 2 mois, mais pas pour 2 jours non plus. **Prévoir pour une semaine est raisonnable.** Pour savoir ce qui est essentiel, c'est l'échange et la négociation avec la plate-forme, qui sait quelles sont les capacités des bénévoles sur tel ou tel quartier.

**La demande ne doit pas être exigeante sur les marques ou les quantités, ou encore le type de magasin. Les bénévoles font au plus rapide et pour s'exposer le moins possible.**

**Dans la mesure du possible et pour éviter tout risque de contagion, nous vous conseillons de n'acheter que des produits emballés et d'éviter les produits frais, devant être conservés au frigo.**

## CHOISIR LE PROCÉDÉ ET LE MODE DE PAIEMENT :

- **Je fais une liste de courses précises.** J'évalue le montant et prépare une somme légèrement supérieure en espèces, afin que le bénévole n'ait pas à avancer d'argent et le bénévole va faire des courses. Je peux aussi faire un chèque signé avec l'ordre d'un montant fixe minimum et passer du liquide en appoint, ou si cela n'est vraiment pas possible, je peux aussi faire un chèque signé à l'ordre du magasin sans indiquer le montant. Dans ce dernier cas, le bénévole devra, au retour, montrer à la personne une photo du chèque avec le montant inscrit correspondant au ticket de caisse.
- **Je (ou un proche) fais une commande à un drive** (de manière anticipée pour être sur qu'un bénévole soit disponible sur ce créneau horaire). Je donne le chèque avec le montant exact inscrit dessus et l'ordre ainsi que ma carte d'identité.
- **Je (ou un proche) fais ma commande à un drive et paie en ligne.** Je prévois le drive de l'identité du bénévole.
- **Je me fais aider à distance pour le drive par la plate-forme.**

**Dans toutes les situations, le bénévole veillera à transmettre le ticket au bénéficiaire.**

## DÉROULEMENT :

La plate-forme une fois le jour et les modalités établies, contacte un bénévole et lui propose la mission. Le bénévole est bien sûr libre de refuser et de se retirer à tout moment du dispositif. Si le bénévole accepte, la plate-forme lui communique toutes les informations nécessaires à la mission (nom, numéro de téléphone et adresse du bénéficiaire, mode de fonctionnement choisi et autres informations importantes). **Le jour de son déplacement, le bénévole veillera à remplir son attestation personnelle et à se munir également de l'attestation nominative de l'association qui lui aura été préalablement envoyée par mail à l'occasion de sa première mission.**

**Cette façon de faire a été validée par la préfecture. Attention, si le bénévole prévoit avec le bénéficiaire de revenir le livrer une nouvelle fois, il est impératif de prévenir la plate-forme en amont. En cas de contrôle, l'association est ainsi capable de justifier les horaires et lieux de déplacement des bénévoles.**

Dans le cas d'une commande prépayée par drive, le bénévole se rend directement au drive concerné, avec le numéro de commande et le nom de la personne, et récupère les sacs de provision dans son véhicule. **Ensuite, il se rend chez la personne, sonne à la porte pour prévenir de son arrivée et dépose les paquets DEVANT la porte, SANS ENTRER A L'INTÉRIEUR DE LA MAISON.**

Pour tout autre situation, il y aura au préalable une première rencontre, pour que le bénévole récupère la liste de courses (si elle n'a pas été préalablement transmise par la plateforme), ainsi que le moyen de paiement choisi par le bénéficiaire (espèces ou chèque pré-rempli, dans une enveloppe).

**Tout au long du processus, le bénévole porte des gants et les change régulièrement, ou se lave les mains avant de partir et en rentrant chez lui avant et après chaque échange. Il pense à sa protection en permanence.**

Le bénéficiaire, également, veillera à se laver les mains au savon avant de préparer la liste et le moyen de paiement, avant et après tout échange avec le bénévole. S'il pense être atteint par le virus, porter également un masque au moment de l'échange si possible.

**Dans tous les cas, les distances entre les individus de 1.5 à 2 mètres doivent être respectées. Il ne doit pas y avoir d'échange direct, de main à main : moyen de paiement, ticket, courses, sont déposés et récupérés au sol, à distance, avec les mains fraîchement lavées et/ou des gants.**

**Pour éviter tout risque de contagion, nous conseillons fortement aux bénéficiaires de NE PAS TOUCHER aux commissions avant plusieurs heures (d'où l'intérêt de ne pas avoir de produits frais), avant de les ranger.**

Dans le cas où le bénéficiaire présente un état de santé particulièrement fragile, nous recommandons aux bénévoles d'accroître leur vigilance. Concrètement, le bénéficiaire prépare un sac ou un carton devant sa porte. Le bénévole pose le sac des commissions à côté, et procède au transfert des produits. Il veille à désinfecter la monnaie, le cas échéant.

## REMERCIER LES BÉNÉVOLES :

Les aides aux courses du CIF-SP sont gratuites, nous ne demandons pas de contribution financière. Les bénévoles se portent volontaires spontanément pour aider les personnes en difficultés pendant l'épidémie de COVID-19 que nous connaissons actuellement. Si vous souhaitez remercier un bénévole pour son geste, il est possible de lui dédommager ses frais d'essence s'il a utilisé son véhicule à hauteur de 0,31€/kilomètre, comme c'est le cas pour le Transport Solidaire ordinaire proposé par le CIF-SP. Vous pouvez aussi choisir d'adhérer à l'association CIF-SP, Solidaires entre les âges (cotisation de 5€ par an), ou faire un don à l'association (déductible fiscalement).

## RESPECT MUTUEL :

Si le demandeur doit être mesuré dans sa commande de courses en quantité, le bénévole doit de son côté être dans une posture de non jugement et de tolérance sur la nature de la demande. Chacun sait ce qui lui est propre comme produit de première nécessité. Nous avons tous nos préférences, nos habitudes, nos addictions. Elles prennent une importance encore plus grande en ces temps d'isolements renforcés.

*Notre fonctionnement se découvre au jour le jour, toutes les parties doivent être indulgentes les unes avec les autres. Rien ne sera parfait. Nous sommes tous inquiets mais la gentillesse est une richesse que nous pouvons continuer à entretenir tout en respectant les consignes de sécurité.*

**Si vous avez le temps , pouvez-vous nous écrire ce que la situation actuelle change dans votre vie ?**  
bienveillance@cif-sp.org ou CIF-SP, 20 rue de la Clouère, Appt 5, 86000 Poitiers.

**Dans tous les cas faites le : 05 49 37 07 78 pour Grand-Poitiers**

**Dans tous les cas faites le : 06 71 13 31 50 pour Grand-Châtellerauld**